

28. JUIN 1984

APPLICATION LOI N° 82213

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

CESSION GRATUITE DE TERRAIN
POUR AMENAGEMENT DE VOIRIE
PROPRIETE COUNIL Gustave

Rue des Rullas

84.076

DATE DE CONVOCATION
13 Juin 1984

DATE D'AFFICHAGE
13 Juin 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 21
Nombre de votants 25

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent, QUATRE VINGT QUATRE

le DIX HUIT JUIN à 16 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. FABER-BOUTET-
LE GUEUT-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT-BARBAT Mme BUCHET-MM. CANDAU-
COUNIL-Mmes DE GAYE-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN-JEAN-LAFAYE MM. MARCONI-
MONNARD-PAPEAU-ROUDOT-THOMAS-BIROLLEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI
TAP par M. THOMAS
Mme EPAGNEAU par Colonel MONNARD

Absents MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-LAPERCHE
Mme RAILLAT

Mme DEVIGNE Christine a été élue Secrétaire.

A 18h45 le Conseil Municipal décide une suspension de séance.
A 19h15 le Conseil Municipal reprend sa séance :

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI
TAP par M. THOMAS
Colonel MONNARD par M. FABER
BUSSERAU par M. BENOIT

Absents : MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-
LAPERCHE-EPAGNEAU - DEVIGNE

Mme JEAN Marie-Thérèse a été élue Secrétaire

M. le Rapporteur expose :

M. COUNIL Gustave, 38 Bd de la Grandière à ROYAN, a
bénéficié d'un arrêté d'alignement préalablement à l'édification
de sa clôture.

De la division parcellaire résultant d'un document d'arpentage, d'une part, de l'arrêté d'alignement d'autre part, il ressort que la surface de la parcelle à céder s'établit à 38m² et porte le n° 335 de la section AX (la parcelle cadastrée AX 334 restant la propriété de M. COUNIL)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu l'arrêté d'alignement,

DECIDE :

- d'acquérir à l'amiable par voie de cession gratuite une parcelle de terrain d'une surface de TRENTE HUIT METRES CARRES (38m²) cadastrée section AX N° 335 dépendant de la propriété de M. COUNIL.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte d'acquisition concrétisant la transaction qui sera dressé en l'étude de Me HARDE Notaire à ROYAN
- de prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de l'affaire.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 908 article 2101 du Budget Primitif pour l'exercice 1984.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le maire,
l'Adjoint délégué,

DAUZIDOU.



DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Z.A.E.C. Prix d'aliénation
des terrains.

DATE DE CONVOCATION

1er Mars 1984

DATE D'AFFICHAGE

1er Mars 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 30

Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU A LA SUBS PROCEURE,
ROCHEFORT, LE

19. MAR. 1984

COMMUNE DE ROYAN

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE

le NEUF MARS

à 17 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI - FABER-TAP-BOUTET-MOST-LE GUEUT
BUSSEREAU-POUMAILLOUX-BENOIT Adjoints
MM. BARBAT-BERTHOME-Mme BUCHET-M. COUNIL-Mmes DEVIGNE-DE GAYE-
EPAGNEAU-FONTAN-GAUDIN-MM. GAVEN-GEOFFROY-Mme JEAN-M. LACOTTE-
Mme LAFAYE-MM. LAFERCHE-MARCONI-MONNARD-PAPREAU-REVOIAT-ROUDOT-
THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par Monsieur POUMAILLOUX
Absent excusé : Monsieur CANDAU

Absents : MM. adame RAILLAT

Mle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Le prix de vente des terrains disponibles, dont la Ville est propriétaire dans la Z.A.E.C. a été fixé par délibération du 22 Février 1980 à 30F. H.T. le mètre carré, frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.

./.

ROYAN 17205
ROCHFORD, LE
28. JUN 1984
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

PROMESSE DE CESSIION GRATUITE DE TERRAIN
NECESSAIRE A L'ELARGISSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE
DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES ARTICLES L.332.6.
et R.332.15 DU CODE DE L'URBANISME

Par les présentes :

M. COUNIL Gustave
38 Bd de la Grandière
17200 ROYAN

Promet et s'oblige à céder gratuitement à la VILLE DE ROYAN
la parcelle de terrain cadastrée :

section : AX
N° : 335
sise : Rue de la Manche
représentant une surface de 38 m2.

Le soussigné s'engage à signer tous documents nécessaires
à la réalisation de la vente et à présenter les titres de propriétés
au Notaire chargé de ladite vente.

Le soussigné s'interdit de vendre la propriété en question
à qui que ce soit avant régularisation des présentes par un acte
authentique.

Les lieux ne sont grevés d'aucune servitude.

Le soussigné s'engage à livrer l'immeuble libre de toute
occupation ou location. La réalisation de cette promesse donnera
lieu à l'établissement d'un acte passé à la diligence de la Ville de
ROYAN et à ses frais.

FAIT A Royan , le 21/12/83

Lu et approuvé.

[Signature]

18 JUIN 1984

Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué

[Signature]



La mention "lu et approuvé" doit être écrite de la main des promet-
tants avant leur signature.

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

ROYAN, le 18 JUIN 1984

28. JUIN 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

3

URBANISME & CONSTRUCTION

CESSION GRATUITE DE TERRAIN

POUR

AMENAGEMENT DE VOIRIE

PROPRIETE M. COUNIL

ETAT PARCELLAIRE

ROYAN, le 18 JUIN 1984

Pr le Maire,
l'Adjoint Délégué,



Handwritten signature

ETAT PARCELLAIRE

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
AX	335	Rue des Rullas		M. COUNIL Gustave 38 Bd de la Grandière 17200 ROYAN

ROYAN, le 18 JUIN 1984
ROCHEFORT, 11
28. JUIN 1984
APPLICATION LOI N° 82218
du 2-3-1982

2

URBANISME & CONSTRUCTION

CESSION GRATUITE DE TERRAIN

POUR

AMENAGEMENT DE VOIRIE

PROPRIETE M. COUNIL

PLAN DE MASSE

ROYAN, le 18 JUIN 1984

Pr le Maire,
l'Adjoint délégué,



Laury

LES RULLAS

291

289

290

315

316

350

359

243 244 243

317

363 370

360

319

NORD

271

275

276

277

352

351

301

336

273

274

330

333

330

334

237

Propriété de M^r COUNIL

221

210

236

222

219

355

Chemin

229

228

328

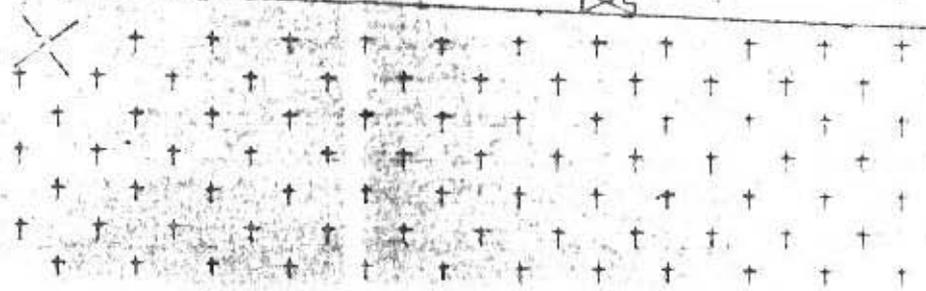
329

329

234

233

234



28. JUIN 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

1

URBANISME & CONSTRUCTION

CESSION GRATUITE DE TERRAIN

POUR

AMENAGEMENT DE VOIRIE

PROPRIÉTÉ M. COUNIL

PLAN DE SITUATION

ROYAN, le 18 JUIN 1984

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]



CIMETIERE

Monperrier

NORD

le Vivier

CIMETIERE

Rotion

les Cypres

CAREL

les Maffes du Guà